

GREFFE
du Tribunal de Commerce de
SENLIS
SITE JUDICIAIRE
60300 SENLIS Tel : 44.53.87.00
et REGISTRE DU COMMERCE SUR
MINITEL : 36.79.11.11

LE TRIBUNAL JUDICIAIRE
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

Concernant :	Depôt effectué par :
! S.A.R.L.	! Sté civile professionnelle
! AGENCE NANTOUIL IMMOBILIER	! L'HOMME MAJORA MOLETTE
! 46 Place de l'Eglise	! 72 rue des archives
!	!
!	!
! 60330 LE PLESSIS BELLEVILLE	! 75003 PARIS 3ème

Numero RCS : SENLIS B 317 613 436

(3867/80E1)

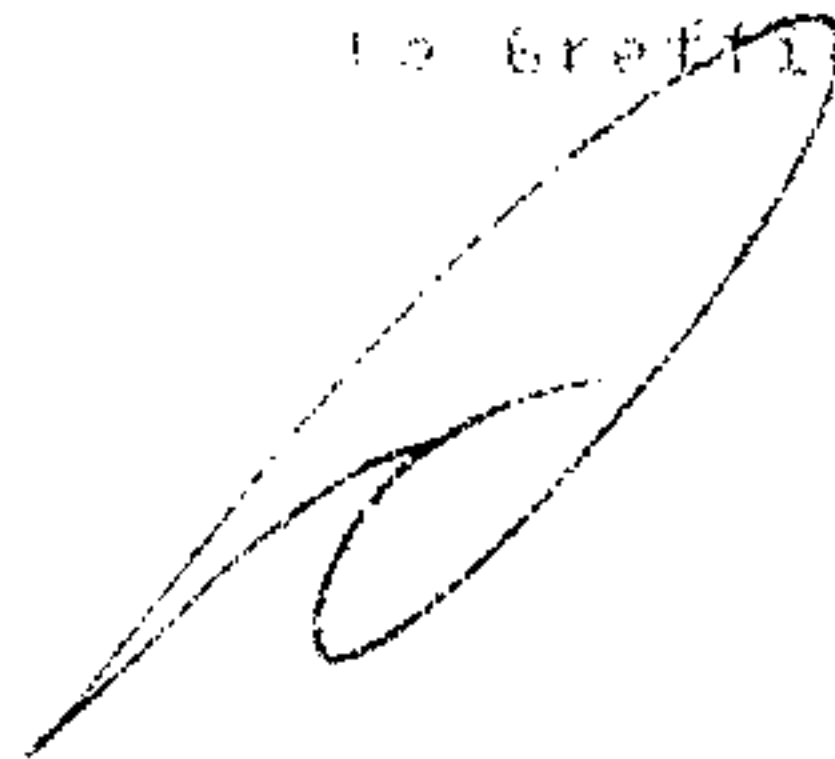
Pieces deposees le 11/04/1996

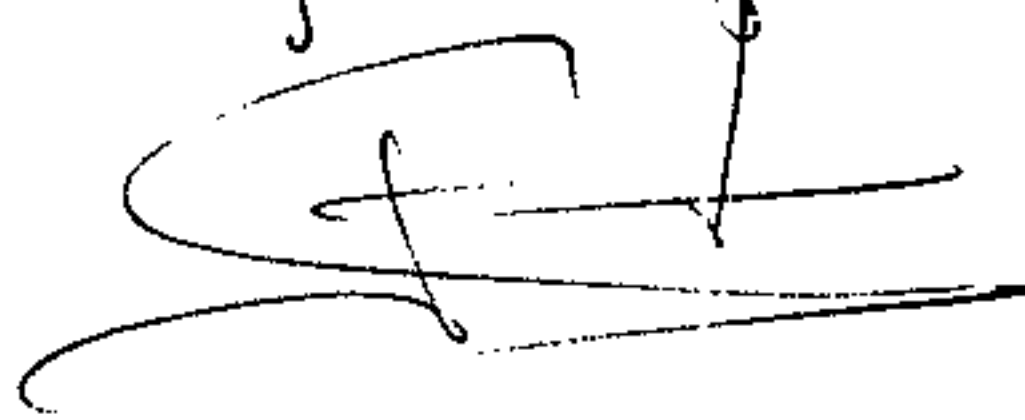
Numero : 9600692

! P.V. D'ASSEMBLEE du 18/12/1995
! CHANGEMENT DE GERANT

! Coût du dépôt : 77,80 Francs.
! Dont I.V.A. : 6,80 Francs.

Le Greffier,



Certifié conforme


A.N.I.

Société à Responsabilité Limitée au capital de F. 130 000
Siège Social : 46 Place de l'Eglise 60330 LE PLESSIS BELLEVILLE
R.C.S. SENLIS B 317 613 438

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 18 DECEMBRE 1995**

L'an mil neuf cent quatre vingt Quinze,

Le 18 Décembre,

A 10 heures,

Les associés de la Société A.N.I., société à responsabilité limitée au capital de 130 000 F, divisé en 1300 parts de 100 F chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- Monsieur Jean-Claude PROUST, propriétaire de 1 part sociale
- La Société Anonyme JEAN CLAUDE PROUST, propriétaire de 1 299 parts sociales

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales émises par la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Daniel DIROBERTO, gérant.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,

- Démission du gérant,
- Nomination d'un gérant,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions. —

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur Daniel DIROBERTO expose aux associés que pour des raisons personnelles, il ne peut plus exercer désormais les fonctions de gérant de la Société. Il présente donc sa démission à la collectivité des associés et leur demande de nommer un nouveau gérant.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte du désir manifesté par Monsieur Daniel DIROBERTO de démissionner de ses fonctions de gérant et le remercie pour les services rendus à la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide que Monsieur DIROBERTO retrouve le bénéfice de son contrat de travail ; les conditions de sa rémunération demeurant inchangées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme en qualité de gérant associé Monsieur Jean-Claude PROUST, demurant Allée Thérèse Levasseur 60330 LE PLESSIS BELLEVILLE, pour une durée d'une année renouvelable.

La rémunération de Monsieur PROUST au titre de ses fonctions de gérant sera fixée lors d'une séance ultérieure.

Cependant, il sera remboursé, sur justificatifs, de ses frais de déplacement et de représentation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Jean-Claude PROUST déclare qu'il accepte les fonctions de gérant et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

QUATRIEME RESOLUTION

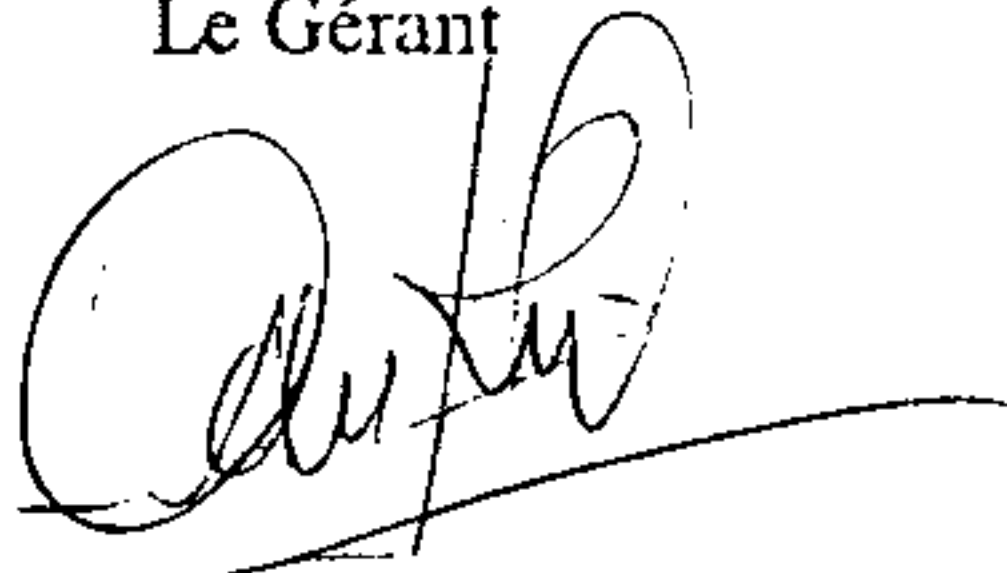
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés.

Le Gérant

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jean-Claude Proust', written over a horizontal line.

Les associés